



Visites citoyennes en mairie





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU HAVRE





leHavre

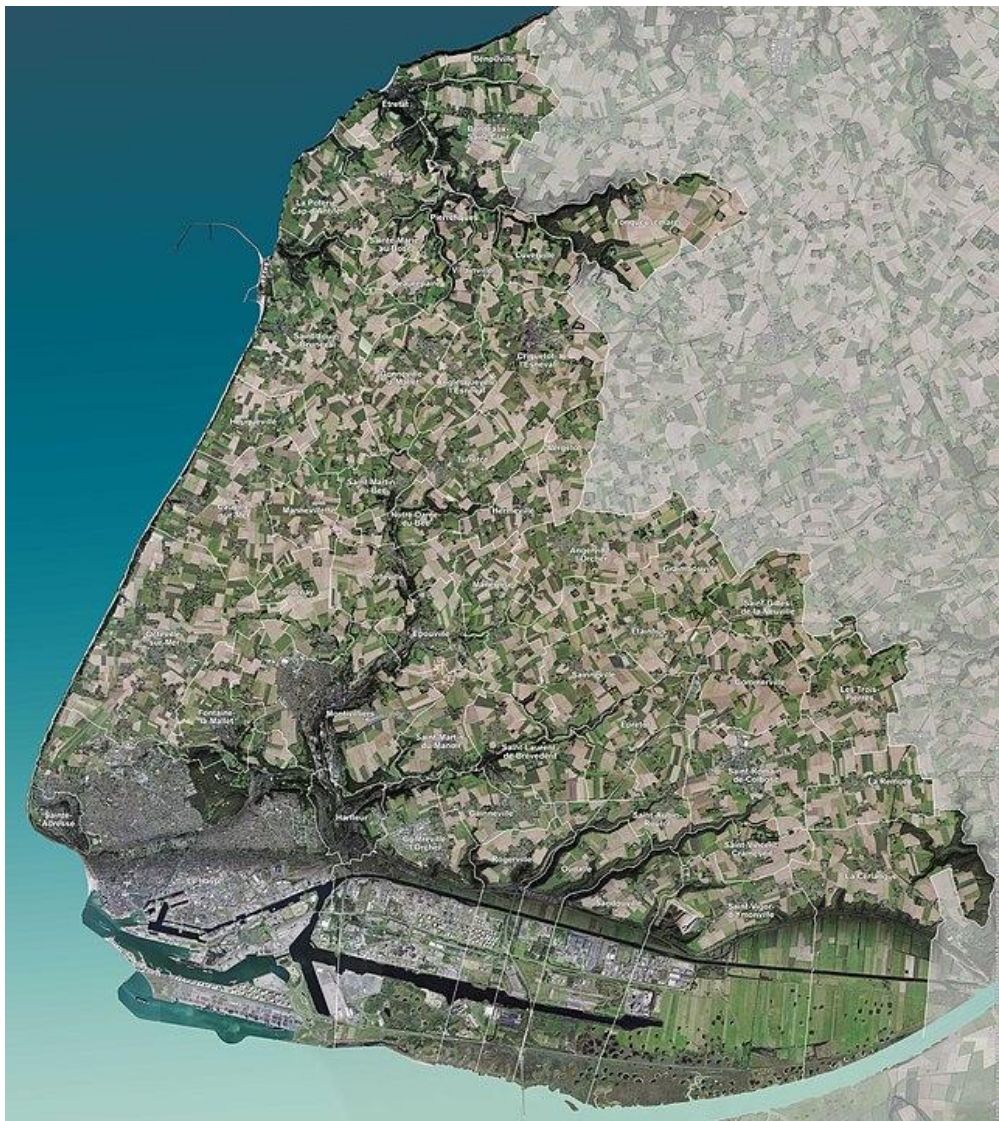
















République Française
VILLE DU HAVRE

ARRETE DU MAIRE

ARRT-20190724 DIRECTION SECURITE STATIONNEMENT ET REGLEMENTATION COMMERCIALE - SERVICE PROTECTION CIVILE URBAINE - MESURES DE SECURITE SUR LA VOIE PUBLIQUE - POUVOIRS GENERAUX DE POLICE DU MAIRE - DIGUE NORD - INTERDICTION TEMPORAIRE D'ACCES ET DE STATIONNEMENT.-

Le maire du Havre,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212.1 et L. 2212.2 ;

CONSIDERANT :

- qu'en cas de conditions météorologiques extrêmes (vent, houle, grand coefficient de marée) le secteur de la digue Nord est sujet à des phénomènes de submersion marine et de projection de galets ;

- qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'interdire la circulation piétonne sur la digue Nord ainsi que la circulation piétonne et le stationnement sur le terre-plein situé au sud du Centre Nautique Paul Vatine, dans l'attente d'une amélioration des conditions météorologiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : Durant l'épisode de tempête en cours sur le territoire de la ville du Havre et jusqu'à une amélioration des conditions météorologiques, la circulation piétonne sur la digue Nord ainsi que la circulation piétonne et le stationnement sur le terre-plein situé au sud du Centre Nautique Paul Vatine sont interdits.

Article 2 : Les dispositions citées dans l'article 1^{er} pourront être étendues au-delà de l'épisode de tempête si les ouvrages ont subi des dégradations en lien avec la tempête (rupture de garde-corps, envahissement de galets, ...) et jusqu'à leur remise en état.

Article 3 : En application de l'article R 417-10 II, 10 du code de la route, les véhicules contrevenant aux dispositions énoncées ci-dessus, et considérés comme gênants, pourront être enlevés par le service spécialisé de la fourrière automobile, à la diligence des services de police municipale, aux frais des contrevenants.

Article 4 : Les barrières posés pour matérialiser les interdictions relatives à cet arrêté resteront en place tant qu'ils seront nécessaires pour garantir la sécurité des usagers.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Havre et Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police du Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 7 (2)

Le vingt-et-un février mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit à seize heures trente

devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune.

Époux

Nom Legrand

Prénoms Pierre

Né à REIMS, Marne

le deux février

mil neuf cent soixante-quatorze

Fils de (1) Legrand Georges

et de (1) Legrand Simone

, son épouse.

Les futurs conjoints ont déclaré (2) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Épouse

Nom Durand

Prénoms Françoise

Née à DUNKERQUE, Nord

le sept mai

mil neuf cent soixante-treize

Fille de (1) Durand Paul

et de (1) Dupont Florence

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux
et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre, le

(1) Noms et prénoms du père et de la mère.

(2) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage »
ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par (nom et résidence du notaire) ».

MENTIONS MARGINALES (3)



Pour le Maire
Officier de l'État Civil
L'Officier de l'État civil
Paul Desautour.

Le Maire

(3) Jugement du divorce, de séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.



















Les symboles de la République



La devise :

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ,
est inscrite sur le fronton des
mairies et des écoles publiques.



L'écharpe tricolore est portée
par le maire et ses adjoints.



© Anne-Bethina Brunet

Le drapeau tricolore orne les
bâtiments publics.



Le buste de Marianne est
généralement présent dans les
mairies.



La Marseillaise, est l'hymne
national de la France, c'est
un chant patriotique de la
Révolution française
(de Rouget De Lisle).

Le devoir de mémoire



Le devoir de mémoire



Le devoir de mémoire

